

3 of Anné 2.019 à M. Anthon L. 21. 12-53

DÉPARTEMENT
de la
Bretagne-Meridionale
ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT
CANTON
ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 Septembre 1953 195

OBJET :
Police d'assurance
Incendie.

L'an mil neuf cent cinquante trois, le 19 du mois
d' Septembre, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Brusset, en session { ordinaire
extraordinaire.
d'après convocations faites le 14 Septembre 1953.

3087

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

Etaient présents : MM. Brusset, Delsalle, Seugnet, Cou-
zinet, Gaussel, Domecq, Rochedereux, Papeau, Pouget
Nelle Fouché, Guichous, Lafage, Marteau, Coumil,
Chanut, Bourdeille.

DATE
d'affichage, à la porte
mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. _____, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Lecture est donnée de la nouvelle police révisée
par M. Lafage, qui a obtenu un tarif plus avantageux.

La nouvelle police permet, sans augmenter le montant
de la prime, d'assurer plus convenablement les immeubles
communaux.

Le Conseil approuve et remercie M. Lafage de l'heu-
reux résultat de ses démarches.

VU
Rochefort s/Mer, le 16 Déc. 1933
Le Sous-Préfet
Signé : Illisible.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Le vote a eu lieu au
au public, établir à
ite la désignation de
vote (Art. 51 de la loi
avril 1884).

ntionner à la suite
usc qui les a empêchés
gner (Art. 57 de la loi
icipale).

RIE